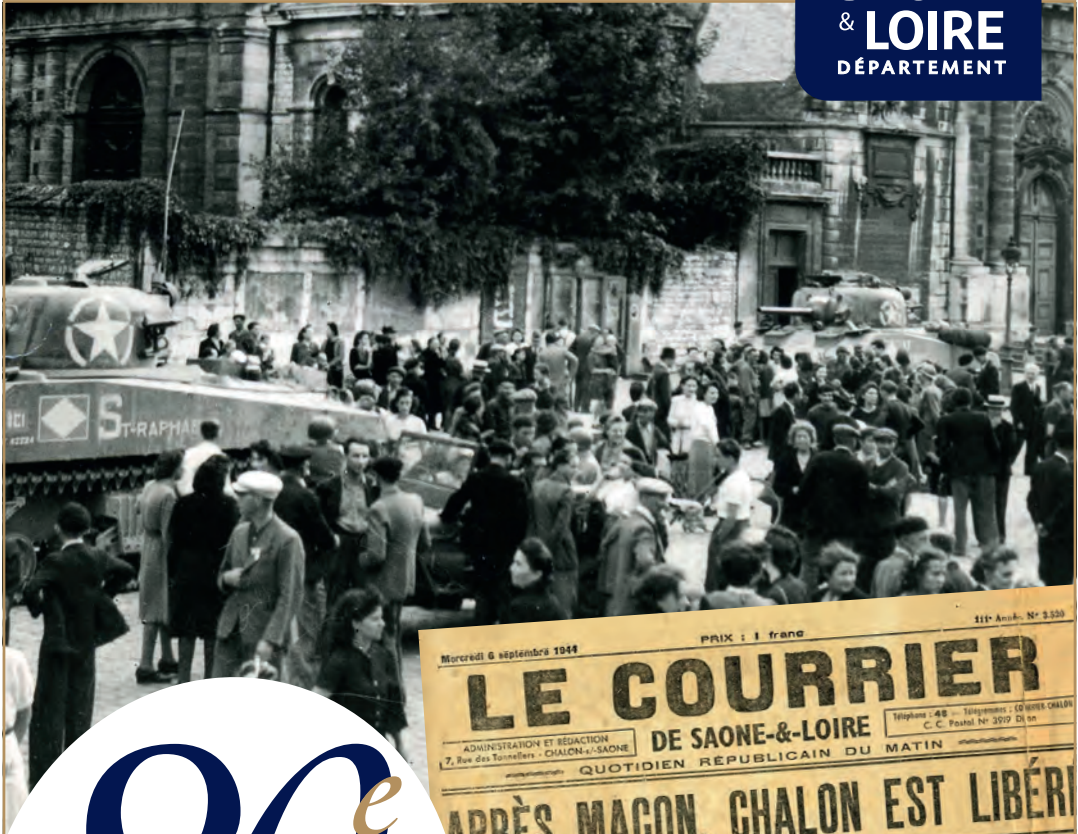


POUR LA CULTURE  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**80<sup>e</sup>**  
anniversaire  
de la **LIBÉRATION**  
1944-2024 | En Saône-et-Loire



Libération de Chalon-sur-Saône,  
le 5 septembre 1944

Vous êtes maire, représentant d'une collectivité, président d'une association, enseignant en Saône-et-Loire, vous souhaitez réaliser un projet en lien avec la Libération, **bénéficiez d'une aide du Département de Saône-et-Loire.**



**80<sup>e</sup>**  
anniversaire  
de la **LIBÉRATION**

À l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération, le Département de Saône-et-Loire a décidé de soutenir les projets qui permettront de perpétuer la mémoire des lieux et des hommes liés à cet événement.

**250 000 €** pour les projets en lien avec la Libération de la Saône-et-Loire.

### **Vous pouvez bénéficier d'une aide si vous êtes :**

- Ⓞ une collectivité
- Ⓞ un établissement public
- Ⓞ une association

### **Et si votre projet :**

- Ⓞ concerne une initiative à caractère culturel, artistique, patrimonial, touristique ou mémoriel présentant un lien fort avec la commémoration de la libération de la Saône-et-Loire à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire.

### **Combien ?**

- Ⓞ Vous réalisez une action ponctuelle comme un spectacle, une conférence, une exposition, un projet pédagogique : **bénéficiez de l'aide départementale, dans la limite de 5 000 € et 25 % du montant du projet jusqu'à la fin de l'année en cours.**
- Ⓞ Vous réalisez une action pérenne comme une création artistique, la restauration ou la mise en valeur d'un bâtiment, d'un monument, d'un objet, l'aménagement d'un lieu de mémoire : **bénéficiez de l'aide départementale, dans la limite de 80 % du montant du projet (valable 2 ans).**

### **Comment ?**

- Ⓞ Le Département de Saône-et-Loire étudiera la demande d'aide qui pourra être déposée jusqu'en 2024. Si les conditions sont réunies, il attribuera la subvention et le label « 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération du territoire ». Dès lors, le logo du Département et le label seront à apposer sur les outils de communication.

**Pour plus d'informations : Département de Saône-et-Loire**

Direction des archives et du patrimoine culturel - Service patrimoine - [patrimoineculturel@saoneetloire71.fr](mailto:patrimoineculturel@saoneetloire71.fr) - [saoneetloire71.fr](http://saoneetloire71.fr)